



ACTUALITÉS FRANCE TRAVAIL

SCOOP ! Le nouveau DG de l'Opérateur France Travail est enfin connu il n'est autre que Thibaut GUILLUY largement pressenti depuis des mois et qui arrivera fin novembre pour une prise de fonction officielle en fin d'année.

Une réunion de CSEC extraordinaire est prévue aux environs du 11 janvier pour faire un peu la lumière sur France travail et savoir quel cap est donné.

Le texte a été voté au Sénat et présenté le 14 novembre à l'Assemblée Nationale pour une mise en œuvre 1^{er} janv 24. L'essentiel de la mise en place dépendra de nombreux décrets qui sont à suivre pour un dispositif opérationnel en janvier 2025 !

CE QUE NOUS SAVONS À CE JOUR

- × Pôle emploi devient l'Opérateur France Travail, l'environnement à savoir les autres opérateurs sera nommé le réseau pour l'emploi.
- × L'inscription demain se fera auprès de l'opérateur France Travail.
- × Devront s'inscrire tous ceux qui bénéficient d'une indemnisation quelle qu'elle soit ! et notamment toutes les personnes qui précédemment étaient suivies par Cap Emploi, les MLJ et Conseils Départementaux (CD) pour les BRSA.
- × Une action coordonnée sera mise en place entre l'Opérateur France Travail et les CD, MLJ, Cap Emploi : l'ensemble de ces partenaires constituent le 1^{er} cercle.
- × Seront mis en œuvre des critères communs d'orientation avec clé d'orientation unique.
- × Sera mis en place un contrat d'engagement pour tous, le renforcement des sanctions pour tout manquement via notamment les CRE et mise en œuvre de la suppression des revenus et/ ou leur suspension.
- × Chaque organisme sera chargé du suivi de ses publics, et il n'y aura pas d'automaticité entre radiation de Pôle Emploi et suppression de l'allocation type RSA. Est confirmé, la création mesure suspension remobilisation.
- × Réseau pour l'emploi 1^{er} cercle de droit : état, collectivité territoriales, MLJ Cap Emploi FT.
- × Puis 2^{ème} cercle : PLIE, maison de l'emploi ...
- × L'opérateur FT aura des missions pour le compte de tous : critères d'orientation, ESI, statistiques, formation pour tout l'écosystème appui auprès des comités : national et territoriaux caractère national FOAD pour l'achat des formations à distance.

Les décrets d'application seront déterminants notamment sur la question de l'inscription obligatoire au 1er janv 2025, la compétence d'orientation et les possibilités de déléguer le suivi.

Le SNU réitère ses alertes contre ce projet qui va encore affaiblir notre établissement et qui s'en prend aux plus fragiles et aux plus faibles ! Les élu-es SNU seront vigilants à chaque étape pour veiller à garantir les droits de chacun personnels comme usagers comme nous l'avons fait lors de cette mandature !

**C'est grâce à vos votes que nous pourrons ainsi vous défendre !
Parce que vous méritez d'être entendu-es et représenté-es !**

VOTEZ ET FAITES VOTER SNU-FSU

VOIR OU REVOIR LA HMI DU 10
OCTOBRE SUR FRANCE TRAVAIL www.youtube.com/watch?v=VPLDbF3BBfi



ÉVOLUTION DE L'OUTIL DE GESTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET DE LA MISE À JOUR DES DUERP

Pour le SNU il est incompréhensible d'avoir abandonné la mesure de la fréquence et de la gravité dans l'évaluation des risques seuls moyens pour évaluer finement la problématique des effets sur les conditions de travail et sur la santé du personnel.

Le SNU constate que la Direction en sortant des critères fixés par l'autorité nationale compétente (INRS) estime un risque prioritaire seulement si elle peut agir dessus. Or **pour le SNU au contraire il est impératif d'identifier les risques quand ils présentent un danger et plus encore.** Il s'agit donc de remonter à l'échelle nationale d'organisation du travail pour l'éliminer à la source au lieu de renvoyer au local sans marge de manœuvre réelle.

Un point d'accord en revanche avec la Direction Générale qui est l'importance des représentants de proximité (RP) ! La DG indique qu'en effet à l'appréciation des DR avant négociation, les visites d'inspection des RP peuvent être faites à plusieurs selon la taille des sites. La DG accepte aussi de faire le bilan en vue d'améliorer les conditions d'exercice du mandat car « *le RP est un rouage essentiel du dialogue social et doit être absolument soutenu dans l'exercice de son mandat* ».

Voilà enfin un point sur lequel nous ne pouvons qu'être en accord !!!!

Le SNU se prononce contre et vous en dit plus dans un numéro spécial dédiés aux Risques

ÉVOLUTION DU PROCESSUS DE RECRUTEMENT À PÔLE EMPLOI

La Direction a intégré de très nombreuses modifications suite aux observations remontées par les organisations syndicales.

Le projet présenté à la consultation est beaucoup plus opérant, réaliste et prends plus en compte les réalités de terrain, les besoins de qualification et les modalités de recrutement.

- ✗ **Le SNU** alerte la Direction sur les difficultés de recrutement de notre établissement.
- ✗ **Le SNU** considère qu'il est urgent de travailler d'une part sur l'attractivité de nos métiers, d'autre part sur leur juste rémunération et évidemment sur les conditions de travail qui se doivent d'être améliorées.
- ✗ **Le SNU** n'accepte pas la multiplication des entretiens RH et des nouvelles étapes de sélection.
- ✗ **Le SNU** considère que les moyens supplémentaires alloués aux équipes MRS pour cette action sont quasi inexistantes.
- ✗ **Enfin le SNU** trouve que la voie de recrutement doit être le CDI avec un processus qui intègre les qualifications des conseillères et conseillers.
- ✗ **Le SNU**, réaffirme qu'il reste attaché au recrutement à Bac+2 qui permet la reconnaissance des qualifications et justifie en partie un niveau de rémunération qui puisse être en adéquation.

MÉTHODE D'ÉVALUATION DES RPS À PÔLE EMPLOI

Le SNU a diligenté avec le STC et FO une **expertise libre sur la nouvelle méthode d'évaluation des RPS au sein de Pôle emploi** qui là encore subi un grand toilettage en la faveur de l'Établissement.

Selon le SNU le risque, souligné par l'expertise réalisée par le cabinet ISAST, est de casser le thermomètre plutôt que d'agir réellement sur les causes de la fièvre !

Le SNU vous en dit plus dans son numéro spécial CSSCTC !

PRIME DE PARTAGE DE LA VALEUR ET CCV

Le SNU rappelle son attachement aux augmentations pérennes des salaires mais ne s'opposera jamais à une rémunération complémentaire et moins encore dans le contexte d'inflation qui nous percute.

Côté CCV les critères ayant été validés en CSEC le 9 novembre la procédure va pouvoir être suivi pour que le Conseil d'Administration de Pôle emploi soit consulté malgré la fin des mandats liés aux élections.

Les agents publics auront bien le versement en temps et en heure !

Du 13 au 23 novembre, vos votes au CSE détermineront également la composition du CSEC ! Pour porter la voix du personnel au plus haut niveau VOTEZ ET FAITES VOTER SNU-FSU



POUR
VOUS FAIRE
RESPECTER,
SUR QUEL
SYNDICAT
COMPTEZ-VOUS ?



Le syndicat qui rugit quand on touche à vos droits.

Pour en savoir plus sur la composition et le rôle du CSEC : <https://youtu.be/b5syOdfbYdk?>



f @snu.pole.emploi.fsu

@snupoleemploi

www.snutefifsu.fr

@SnuPoleEmploi

@snupoleemploifsu

syndicat.snu@pole-emploi.fr